

Vingeanne : les poissons pêchés à l'électricité

Saint-Maurice-sur-Vingeanne.

Les agents de l'Onema ont fait des comptages

Dans le but de réaliser un état des lieux de la Vingeanne, les agents de l'Onema ont procédé mardi à une pêche électrique.

« Héron ». Ce mode de pêche utilise une canne électrique reliée par un câble à un générateur sur la berge.

Finalité. Favoriser la gestion globale et durable des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques.

Une « pêche réseau » a été organisée dans la Vingeanne. Cette pêche sert à définir en partie l'état écologique des cours d'eau.

Mardi 11 mai de 9 heures à midi, à la prairie de Saint-Maurice-sur-Vingeanne, entre deux méandres de la rivière, une pêche électrique s'est déroulée. Cette opération a été effectuée par sept techniciens de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) dans le cadre des objectifs de la loi sur l'eau. Cette pêche spéciale appelée « pêche réseau » se déroule tous les deux ans dans ce cours d'eau. Il s'agit d'un relevé de connaissance et d'un suivi, intégrant les différents réseaux de la DCE (directive-cadre sur l'eau). L'opération sert à définir en partie l'état écologique des cours d'eau, qui comprend les invertébrés aquatiques et les macrophytes (ensemble des plantes aquatiques visibles à l'œil nu).

Tétaniser le poisson par l'électricité

Le personnel de l'Onema a procédé à 75 points de pêche sur 300 mètres de rivière afin de prélever un échantillonnage des poissons peuplant la Vingeanne sur une portion donnée. C'est une pêche réalisée au moyen d'une électrode, l'appareil de pêche s'appelle « héron », (moteur, alimenté par un groupe électrogène, électrode, etc.). Le poisson tétanisé, est capturé, puis relâché. Il n'est donc pas tué. Il s'agit avant tout de procéder à un comptage et à un classement par espèce.

Des prises de mesure et des pesées sont effectuées en vue de réaliser une étude approfondie des poissons en respectant des normes de sécurité afin de préserver la faune piscicole.

Un premier bilan satisfaisant

En cas de danger pour les agents, un de leurs collègues peut arrêter le courant à tout moment. Un premier prébilan de cette démarche peut être donné : les techniciens ont dénombré une douzaine d'espèces différentes : truite fario, loche franche, vairon, chabot, vandoise, goujon, hotu, chevaine, lamproie de planer, blageon. Vandoise et chabot font partie des espèces très exigeantes écologiquement parlant. Leur présence révèle la relative bonne santé d'une rivière dont l'équilibre reste fragile et doit être préservé afin qu'il ne se dégrade pas. Des espèces sont représentées en excès (hotus, chevaines), et d'autres (truites, brochet) sont peu présentes.

Rémy Monget

Contact Onema : <http://www.onema.fr/>

Infos sur le métier d'agent technique de l'environnement :
www.study.com/formations_metiers/environnement/agent_technique.htm

Qu'est que l'Onema ?

L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), est un établissement public national relevant du service public de l'environnement.

Cet organisme a été créé en 2002 sur les fondations de l'ancien Conseil supérieur de la pêche. Le CSP avait, dans son conseil d'administration, la moitié d'élus de la pêche. Le conseil d'administration de l'Onema est maintenant constitué à 50 % de représentants de l'État des diverses administrations concernées et le reste regroupe un ensemble de représentants de professions, d'associations et d'établissements liés à l'eau et aux milieux aquatiques. Sa création vise à favoriser une gestion globale et durable de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques.

Elle s'inscrit dans l'objectif de reconquête de la qualité des eaux et d'atteinte des objectifs de bon état écologique fixés par les directives européennes.

« L'agent technique est un fonctionnaire d'État. Il apporte aux acteurs de la gestion de l'eau, au niveau territorial et de bassin, son appui technique et sa connaissance de terrain du fonctionnement des milieux aquatiques.

Il participe à l'élaboration et à la diffusion des savoirs, ainsi qu'à la sensibilisation du public au bon état de l'eau et des milieux aquatiques.

Mon secteur de travail s'étend sur les bassins de la Vingeanne et de la Bèze, le secteur Tille-Ignon-Venelle, et le bassin de la Saône situé dans le département de la Côte-d'Or. L'agent technique a également un rôle de police de l'environnement, en particulier, la police de l'eau. Nous sommes sept agents techniques en Côte-d'Or, dans une administration comptant une quinzaine de personnes à la direction régionale. »

Pour mener à bien ces missions, nous travaillons en étroite collaboration et en complémentarité avec l'ensemble des acteurs de l'eau.

Laurent Perrin

Agent technique

de l'Onema